

CHASSEY LE CAMP

« Par Monts et par Vaux »

Bulletin d'information de la Commune et de ses habitants.

N°37, janvier 2021



TABLE DES MATIERES DE CE N°37

1° de couverture :

diospyros kaki, fruit du plaqueminier, utilisé en teinture par toutes les armées du monde, délicieux à consommer aux premières gelées... et pur produit chasséen !

Le mot du Maire,

Les bonnes adresses de la Commune,

Petites informations locales,

Culture sous « covid 19 » à Chassey le Camp,

Les aventures de deux chasséennes à Chagny... !

Santé et écologie à Chassey le Camp... ?

Fête et cérémonie,

A Chassey, deuxième moitié 2020,

Brèves d'informations diverses,

Il était une fois notre dernier instituteur...

Brèves d'histoire,

Laissez passer sanitaire, aujourd'hui comme hier...

Il y a cent ans, Chassey... année 1920,

Une photo, un mot, une date... une histoire !

Jean Baboux et la « Bourgogne d'Or »,

Poésie, poésie ? quand tu nous tiens !

Les Conseils Municipaux,

Calendrier du Sirtom,

2° de couverture :

Pour une fois qu'il neige... on ne pouvait manquer l'entrée du Bourg !

Et maintenant, un bon verre, un bon feu... et bonne lecture !

LE MOT DU MAIRE...

L'année 2020 aura vu l'arrivée de la crise sanitaire. L'année 2021 la suit dans l'incertitude générale. Couvre-feu ou pas couvre-feu, laissez-passer ou pas laissez-passer... Vaccination, oui, mais quand ? Elle fait bien la transition avec la précédente ! Nous sommes toujours privés de vie associative et culturelle. Les occasions habituelles de réunir les chasséennes et les chasséens en ont « fait les frais ». Le Noël des enfants n'a pu avoir lieu. Il a été remplacé par un « ersatz » : des bons d'achats. Le repas des anciens, faute de restaurant, a laissé la place à la formule « colis pour tout le monde ». Mais, n'allons pas plus avant, ces deux sujets étant expliqués dans l'article Les brèves d'information... Dans la même veine les commémorations ont été réduites à leur plus simple expression, voir plus loin, sous le titre Fêtes et Cérémonies...

Les conséquences de ce fameux covid 19 sont multiples et variées : économiques, sociales, financières et surtout « psychologiques ». Le tout avec un sourd sentiment de ne pas encore avoir tout vu et tout compris... Surtout, en cette période plus que troublée, il importe de penser à ceux qui sont le plus durement touchés et à rester, plus que jamais à leur écoute. C'est pourquoi je remercie ici les membres du C.C.A.S., les conseillers et surtout les employés municipaux qui font face avec le sourire aux petits tracas nouveaux.

En effet, si pour supporter l'aspect sanitaire il convient de respecter les gestes barrières et les diverses prescriptions, même dans leur pénibilité, pour pallier la dureté des temps il est nécessaire d'être encore plus attentif à ses voisins. Surtout qu'il faudra sûrement attendre quelques mois pour un éventuel retour à la normale. Mais alors il restera à traiter toutes les séquelles économiques et sociales de cette période. Bref, il est probablement vrai de penser que notre manière de vivre est en train de subir un impact « historique »...

Pour finir, une info de dernière minute. Votre Maire vient de signer, avec d'autres, une lettre/pétition de M. Sébastien LAURENT, Maire de Chagny, demandant à Monsieur le Préfet de Saône et Loire de bien vouloir inscrire cette ville dans la liste des centres de vaccination contre le covid 19 en cours d'élaboration dans le département de Saône et Loire. Cela ne semble pas gagné d'avance... Et pourtant, Chagny possède un hôpital, de vastes locaux à « la Maison du Peuple » et tout un tissu de professions médicales et para médicales... Espérons que la raison l'emportera pour rapprocher ainsi nos populations de ce geste indispensable.

Alors, revenons vite à notre petite Commune de Chassey le Camp.

Petit coup de soleil symbolique : nous venons d'atteindre le cap symbolique des 350 habitants, contre 277 en 1999... Le résultat est un sacré « coup de jeune » ! Pour comparaison, le pic le plus bas de la population chasséenne depuis 1793 avait été atteint en 1975 avec 221 et le plus fort en 1886 avec 570.

Même si la morosité ambiante a forcément impacté le train-train quotidien (voir quand même Culture sous covid et Chassey 2° partie 2020) vous allez retrouver le sourire dans les articles qui suivent.

La vie communale, même avec la crise réserve encore de bonnes surprises et vous allez voir que les « chasséens nouveaux » ne se laissent pas abattre, à l'instar des Aventures de deux Chasséennes à Chagny et de Santé et écologie à Chassey.

Ensuite, bien sûr, il y a la partie histoire avec son lot de souvenirs, d'évocations nostalgiques et d'anecdotes diverses et variées.

Bref, même s'il est plus « maigre » que d'habitude, ce n° 37 de « Monts et par Vaux » devrait vous permettre de passer un peu de temps devant un bon feu et un verre à la main... C'est le souhait le plus fort de votre serviteur !

Nous arrivons maintenant aux vœux que votre élu vous doit comme chaque année... et bien là, « le vieux » a refusé l'obstacle ! Plutôt que de se lancer tout seul dans l'épreuve avec son lot de redites et de lieu commun, il a choisi un porte-parole.

Et pas n'importe lequel ! Vu que nous n'aurons pas l'occasion de nous voir à la cérémonie habituelle dite « des vœux du Maire », il fallait sortir de l'ordinaire...

« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns. Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier. Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences. Je vous souhaite des chants d'oiseaux et des rires d'enfants. Je vous souhaite de respecter la différence des autres, parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir. Je vous souhaite de résister à l'enlisement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque. Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille. Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable. »

De qui cette joyeuse tirade ? Et bien du regretté Jacques BREL, chanteur et auteur remarquable qui s'exprimait au micro d'Europe n°1 le 1° janvier 1968.

Joli et prémonitoire ce texte m'a été servi sur mon portable par une voisine au petit matin du premier jour de l'année. Je ne pouvais résister au plaisir de vous le faire partager ni à celui de vous souhaiter qu'il se réalise !

Jean-Louis DOREAU,

Maire de Chassey le Camp.

Les bonnes adresses de la Commune...

Comme d'habitude, voici ce que l'on peut trouver sur place, sans à chercher ailleurs.

1 ARTISANS ET ENTREPRISES :

Ets BLONDEAU, charpentes métalliques, D974, les Garruches, 03 85 87 04 90,

Bourgogne Viti Service, le Pont de Champagne, D974, 03 85 94 70 16,

MOREAU Œnologie, 14 rue du Canal, hameau de Corchanu, 03 85 87 04 90,

JONG, traducteur de hollandais, 11 rue de la Gillotte, hameau de la Couhée, 06 20 87 79 24,

François FRESNAIS, potier d'Art, 9 rue des Puits, hameau de Valotte, 06 51 21 50 37,

Mouly Sitting, garde d'animaux à domicile, 4 rue des Arnaults, Nantoux, 06 77 76 68 81.

-Belles & Bo'M créations : lithothérapie, création de bijoux énergétiques, vente de pierres semi précieuses à domicile, ET

*-Belles & Bo'M photographies : enfants, femmes enceintes et mariages,
Julie BERNOLLIN, 2 rue Emiland Beaujard, Nantoux 06 88 41 94 56*

-« Sophie Vanille Création Bois », Sophie RONDEPIERRE, 10 rue des Basses Roches, le Bourg, 06 73 30 32 48

2 HEBERGEURS ET RESTAURATION :

Auberge du Camp Romain, 14 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 09 91,

Domaine de la Vierge Romaine, 6 impasse des Vergers, hameau de Valotte, 09 61 56 86 68,

PIERRE, 11 rue des Puits à Valotte et 8 rue des Basses Roches au Bourg, 03 85 87 25 17,

« Les Maranges », 5 Montée des Sources, hameau de Corchanu, 03 85 87 05 71,

« Nuits aux Sources », 4 Montée des Sources, hameau de Corchanu, 07 60 07 14 01,

3 LES VIGNERONS DU VILLAGE :

Milan et fils, 2 rue du Pigeonnier, hameau de Valotte, 03 85 91 21 38,

Moreteaux et fils, 1 place Cl. Moreteaux, hameau de Nantoux, 03 85 87 19 10,

Pierre Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 25 17,

Didon David, 3 place de l'Eglise, le Bourg, 06 63 80 30 99.

ATTENTION !

Comme disent les banquiers, cette liste n'est garantie que « sauf erreur ou omission »...

PETITES INFORMATIONS LOCALES...

Horaires d'ouverture de la Mairie : vous pouvez vous y rendre, 1 rue Baboux, le Bourg, le mardi de 9 à 12h et le vendredi de 9 à 12h et de 14 à 16h30. Vous pouvez aussi la contacter au 03 85 87 14 56 ou par mail : mairie.chasseylecamp@wanadoo.fr

Le Maire est joignable en permanence au 06 87 67 38 74.

L'équipe municipale :

DOREAU Jean-Louis, Maire, 2 place de l'Eglise, le Bourg, 03 85 87 35 90 / 06 87 67 38 74,
MARTIN Christine, 1^{er} adjointe, 5 rue de la Croix du Pontoux, Valotte, 06 86 55 18 04,
RIGOULOT Christine, 2^e adjointe, 7 impasse des Obues, les Obues, 06 81 50 63 39,
MARCANTONI Dominique, 3^e adjoint, 4 rue des Vignes Blanches, le Bourg, 06 76 40 07 51,
ROSEROT Marie-Noëlle, 4 rue de Chamilly, Bercully, 06 76 46 95 29,
JONNIER Guy, 6 rue de Chamilly, Bercully, 06 61 32 85 45,
PIERRE Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 06 89 37 37 30,
POULET Stéphane, 3 impasse des Obues, les Obues, 06 86 87 96 21,
MARLOT Patrick, 3 imp. Moulin Beauséjour, Corchanu, 07 62 88 93 57,
MALFONDET Dominique, 10 rue de l'Hermitage, Nantoux, 06 77 13 53 60,
MORETEAUX Thierry, 4 rue de l'Hermitage, Nantoux, 06 31 40 87 99.

Les divers numéros utiles :

Centre de secours de Chagny : 18 et 03 85 87 17 42

S.A.M.U. : 15,

Cabinet infirmier (et kiné) de Cheilly les Maranges : 06 89 20 82 20,

Repas à domicile, L.R.D. 09 60 06 71 40 / 06 82 57 72 32,

S.P.A. de Chagny : 03 85 87 20 55 / 06 11 75 49 13,

Gendarmerie de Chagny : 17 ou 03 85 87 17 42.

Ramassage des ordures ménagères : S.I.R.T.O.M. de Chagny : 03 85 87 62 34 et 35,
poubelles normales le lundi de chaque semaine et les sacs jaunes les mardi impaires,
déchetterie à Chassagne avec « passe » personnel,

ETAT CIVIL :

Naissances :

COCAGNE Corentin, Ernest, le 9 mars 2020 au Creusot, habitant de la Couhée,

CABASSUD Tim, 18 avril 2020 à Beaune, habitant de Valotte,

BEY Théa, 10 janvier 2021 à Chalon sur Saône, habitant Corchanu,

Décès :

TARDY Michèle, 76 ans, le 18 mai 2020 à Chalon sur Saône, hameau de Nantoux,

MOINE Paulette, 97 ans, le 21 juin 2020 à Sémur en Auxois, hameau de Valotte,

Mariage :

PERET Pierre et GOEHLINGER Valérie, de Corchanu, le samedi 11 juillet 2020,

VANNENMACHER Alain et POCHAT Nicole, de Nantoux, le samedi 15 août 2020,

FLATTOT Valentin et ERKEL Tatiana, de Nantoux, le mardi 20 octobre 2020.

LES AVENTURES DE DEUX CHASSENNES A CHAGNY... !

A Chassey le Camp on n'a pas de pétrole... c'est sûr !

Mais pour ce qui est des idées... Jeunes ou moins jeunes n'auront jamais fini de nous étonner. Aujourd'hui c'est la petite aventure de Julie et Sophie en terre chagnotine que nous allons vous conter... Donc parole aux audacieuses !

« Julie BERNOLLIN (de Nantoux), organisatrice d'événementiels et créatrice de bijoux en pierre fine, voyant les expositions artisanales et marchés de Noël s'annuler au fur et à mesure suite à la crise sanitaire, eut l'idée de débaucher sa copine Sophie RONDEPIERRE (du Bourg), elle aussi artisane et créatrice de décorations en bois pour ouvrir une boutique éphémère, le temps de pouvoir exposer à nouveau.

Etant solidaire avec les autres artisans, il ne fallut pas longtemps pour compléter l'équipe, dix femmes toutes issues de Chagny et des villages alentours, proposant toutes sortes de produits et créations, tels que bougies, soins naturels pour le corps, textile zéro déchet, bijoux, lithothérapie, sacs, décorations, badges... Et ce pour le plus grand plaisir de Julia et Paul MIASSISTCHEFF de Nantoux car les deux chasséennes reprenaient pour quelques mois leur boutique de toute une vie...

Covid encore... La boutique « Hop ! Pop up ! » devait ouvrir du 2 novembre 2020 au 30 janvier 2021, mais hélas, étant une activité non essentielle, l'ouverture fut repoussée au 30 novembre 2020... Julie et Sophie furent très bien accueillies par la Municipalité de Chagny ainsi que par tous les commerçants. Le mois de décembre fut un succès. Beaucoup de clients ont adoré le concept, voulant changer leur mode de consommation et soutenir leurs artisans locaux.

La conjoncture toujours incertaine, les expositions artisanales ne se bousculant pas encore pour ce début d'année 2021 et se sentant tellement bien à Chagny, Julie pense jouer les prolongations encore quelques mois avec de nouveaux artisans à la boutique... !

Retrouvez-nous à la boutique Hop ! Pop Up, au 14 rue de la République à 71150 CHAGNY. »

Et bien, voilà une aventure qu'elle est belle !

Julie nous avait déjà étonnés avec son Marché de Noël, la voilà maintenant lancée dans les affaires, et dans la cour des grands, avec sa copine Sophie !

Longue vie à Hop ! Pop Up et que tous les chasséens censés aillent y faire un tour... !



SANTE ET ECOLOGIE A CHASSEY ... !

Dans la série « nouveaux entrepreneurs », voici maintenant l'aventure d'un couple récemment installés chez nous. Ils ont choisi une activité autour de la santé et de l'écologie avec un système de fonctionnement bien particulier.

Donnons-leur donc la parole pour nous expliquer tout cela.

« Nous sommes le couple BIDALOT, Régis et Corinne, installés depuis bientôt quatre ans au 1 rue de la Gillotte, hameau de la Couhée, à Chassey le Camp. Nous travaillons comme vendeurs indépendants pour une grosse société allemande, la LR Health and Beauty, existant depuis 35 ans dans 28 pays. Elle propose des produits de haute qualité, très riches en Aloé Véra, en soin externe pour votre peau et interne pour votre bien être au quotidien.

Tous nos produits sont certifiés par des instituts indépendants comme Frésinius et Dermatest. Nous accompagnons des personnes qui désirent se faire un revenu complémentaire ou à temps plein. Nous avons un concept de formation gratuite. »

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

CABASSUD Sandy 06 26 97 89 56

M./ Mme BIDALOT Régis et Corinne 06 84 24 52 74.

Et bien, voilà une occasion de plus de s'instruire et se faire plaisir sans sortir de notre belle petite Commune !



FETE ET CEREMONIE...

Sous ce curieux nom de code se cache la nommée Christine RIGOULOT, du hameau des Obues, deuxième adjointe en exercice. Cette deuxième partie de l'année 2020 l'aura vu officier deux fois, discrètement, comme à son habitude.

Le samedi 15 août s'est tenu au Pont de Champagne l'habituelle cérémonie à la mémoire du résistant Henri PRETET abattu à cet endroit par les allemands le 17 août 1944. Cette année Mme Claudette BRUNET-LECHENAULT, Conseillère Départementale, et M. Sébastien MARTIN, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental et Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon nous ont fait l'honneur de se déplacer. On notait, comme tous les ans, la présence du Lieutenant Stéphane POYEN commandant la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Chagny, de la famille du résistant et de la dernière personne témoin des faits ainsi que de nombreux spectateurs. La cérémonie en elle-même a consisté en l'habituel dépôt de gerbe et un petit discours du Maire le tout en présence des divers portes drapeaux : ceux de Chalon sur Saône emmenés par M. CLOUZOT, ceux de nos voisins et les trois de notre Commune. La musique quant à elle n'était pas en boîte mais sortait du saxophone de l'ami GODOT. Le pot d'honneur était quant à lui servi en Mairie où tout le monde a pu discuter tranquillement.

Le mercredi 11 novembre a eu lieu, au monument aux morts du Bourg cette fois, la commémoration de l'armistice clôturant le premier conflit mondial. Devant passer sous la jauge des dix présents pour cause de « covid 19 », elle fut plus « familiale ». Nos trois porte-drapeaux, Sylvio KOESMANN, Jérôme MONNOT et Guy JONNIER et le musicien lui ont donné son caractère d'hommage national.

Les noms des dix-sept chasséens tués au combat ont été lus par Mme Coralie MONNOT et le Maire, lequel a profité de l'occasion pour y ajouter les sept de la guerre franco-allemande de 1870/71. En effet, cette année était le 150^e anniversaire de ce conflit quelque peu oublié mais ô combien prémonitoire. A l'issue, et comme d'habitude, le tout s'est terminé par un « petit canon ».

Voilà donc encore deux séquences du devoir de mémoire toujours réussies à Chassey grâce à nos trois porte-drapeaux, au musicien et... à notre Christine nationale ! Qu'ils en soient tous encore remerciés.

Remerciements également au Lieutenant POYEN de la Gendarmerie de Chagny qui n'a jamais raté une célébration officielle de notre petite Commune et qui vient malheureusement (pour nous) de nous quitter pour aller prendre le galon de Capitaine à Autun. Il laissera le souvenir d'un militaire discret mais efficace et surtout très disponible et à l'écoute des problèmes des petites Communes.



CULTURE SOUS COVID 19 A CHASSEY...

Vous vous doutez bien que la crise sanitaire a impacté l'aspect culturel de notre belle petite Commune. Le C.I.A.C.C. en a bien entendu souffert, étant fermé par intermittence en fonction du régime sanitaire du moment.

Nous avons pu tout de même sauver les Journées du Patrimoine.

Cette année, outre la visite spéciale C.I.A.C.C. + site effectuée avec bonheur par Dominique MARCANTONI le dimanche 20 septembre, nous avons, la veille, une conférence sur un chasséen pas comme les autres.

M. Hervé LE-FERRAND de l'université de Bourgogne à Dijon, nous a en effet livré le résultat de ses travaux sur le mathématicien et astronome Alexandre VERONNET. L'homme né à Chagny en 1876, brillant étudiant en mathématique, ordonné prêtre, poussé dans les tranchées en 14-18, rompt ses vœux et se marie en 1920. Il s'expatrie à Strasbourg où il mène une brillante carrière de mathématicien et finit sous-directeur de l'observatoire. De nouveau bousculé par les événements il rejoint la Bourgogne en 1940 et s'installe à Chassey, à l'extrémité du Bourg, où il décède en 1951. Contemporain et collaborateur des grands mathématiciens français APPEL et POINCARRE il restera dans le petit monde des « math » comme l'un des grands penseurs du début du XX^e. Dernière époque des mathématiciens « crayon, gomme, papier » mais qui préparaient déjà les balbutiements des ordinateurs à grand coup de calculatrices manuelles puis électriques. Les nombreux ouvrages, très techniques, qu'il écrivit à cette époque font encore référence en la matière et sont toujours disponibles... sur internet !

L'exposé fut suivi d'un échange avec la salle. Certes le public n'y était pas très nombreux mais varié (chagnotin et chasséen essentiellement) et surtout il s'exprima. Questions puis anecdotes par ceux qui avaient connu l'intéressé.

En deuxième partie nous avons eu droit à un autre docte exposé sur le système solaire, tout aussi passionnant, par la Société d'Astronomie de Saône et Loire. Le même public écouta avec attention et posa moult questions. Bref cela donna un mélange de science et de souvenir locaux très attrayant.

Seul le temps, qui n'était vraiment pas de la partie ce jour-là, empêcha l'inauguration officielle de la plaque apposée devant la maison du grand homme.

Victime du Covid 19 par contre, la conférence prévue en novembre sur l'action du Général CREMER à Chagny et ses environs en 1870-71 et ce dans le cadre des commémorations du 150^e anniversaire de ce conflit. Elle n'est que reportée à des jours meilleurs par son auteur M. SERRE, de Beaune.

A bientôt en 2021 !

A CHASSEY, DEUXIEME MOITIE 2020...

Dans le précédent numéro de milieu d'année on vous avait exposé les acquis budgétaire et les réalisations effectuées.

Donc, et pour mémoire, l'année 2020 aura été celle de l'acquisition de gros matériel « agricole » neuf : épareuse Rousseau et broyeur horizontal Devoy, pour 23.000€ TTC et 7.800€ TTC respectivement. Histoire de compléter le tracteur Case tout frais de 2019... Pour 2021, on cogite pour en rajouter encore, mais l'affaire n'est pas encore mure... donc on vous dira tout en aout.

En conséquence on avait allégé le budget voirie à 16.000€. Ce qui ne veut pas dire pour autant que l'on n'ait rien fait de ce côté...

En début d'année la Commune avait déjà déboursé 2.108€ HT pour la réfection du Chemin d'accès aux vignobles de la Côte de Nantoux (reprofilage, décapage et renforcement) puis 3.040€ HT pour un mur effondré en dessous de Bercully soit un total de 6.117€60 TTC.

Depuis deux autres chantiers ont été étudiés et réalisés après (âpres) discussion des devis. Il s'agissait dans les deux cas de problèmes d'écoulement pluvial sur la voirie communale amenant désagréments et inondation à des riverains.

Au hameau de Bercully d'abord, sur la rue Claude Ferrière, deux regards coulés avec grilles ont été créés et raccordés au réseau existant. L'un en haut de la rue et l'autre en son milieu, face à la forte pente de la rue Duhesme. Réalisé avec la moindre gêne possible aux riverains, ces travaux nous ont coûté 2.975€ HT

De l'autre côté de la Commune, à Nantoux, au bas de la rue de l'Hermitage, c'est une tranchée drainante sur le bas-côté, avec construction d'un regard et traversée sous la D219, qui a été réalisée pour pallier à un problème récurrent et pour la somme de 3.387€50 HT.

Soit donc une deuxième dépense totale de 7.635TTC qui n'épuise pas encore tout à fait la ligne budgétaire.

Hors voirie, et depuis le dernier numéro de cette gazette, notre employé communal a construit et posé une belle croix en chêne (80€46 de fournitures) au lieu-dit en Gerlieux, au-dessus de Valotte. Elle remplace, sur le terrain communal cette fois, les restes de celle d'avant, implantée sur un domaine privé. Que ceux qui s'en inquiétaient se rassurent : le poteau indicateur de chemins de randonnées qui gênait la vue sur ce nouveau « petit patrimoine » a été récemment glissé sur le côté de quelques mètres...

BREVES D'INFORMATION DIVERSES...

LES « DECLARATIONS PREALABLES » ... ne sont pas de simples déclarations !

Certains d'entre vous posent le document en Mairie et commencent tranquillement les travaux... erreur ! La déclaration de travaux est un dossier d'urbanisme comme un autre. Elle n'est qu'une demande polie qui induit une instruction du dossier par le service urbanisme du Grand Chalon, lequel proposera un arrêté au Maire. Et ce n'est qu'avec cette décision que vous pouvez commencer le chantier. Le délai d'instruction est en théorie d'un mois. S'il n'y a pas de réponse, positive ou négative, on se trouve en accord tacite.

Par contre il peut y avoir notification d'un nouveau délai d'instruction sous forme d'un arrêté du Maire. C'est le cas avec l'appel à l'Architecte des Bâtiments de France à Macon qui est obligatoire pour les hameaux de Bercully, le Bourg (site classé) et Nantoux (site inscrit). Cet avis peut aussi être aussi demandé exceptionnellement par le Maire en dehors de ces zone obligatoire (quatre fois en vingt ans). Dans ces cas-là, on est reparti pour un mois supplémentaire, ce qui fera deux mois à partir du dépôt initial.

Alors, ami lecteur et futur constructeur, une seule solution au problème : ANTICIPER ! Si vous voulez monter votre véranda, abris de jardin, garage, bucher ou autres choses, ou si vous voulez refaire un toit, une façade, repeindre ou changer portes volets et fenêtres au mois de juin déposez la demande en mars et attendez tranquillement la suite avant tous travaux ... et surtout avant de signer les devis !

En effet, si certains entrepreneurs vont vous prétendre le contraire pour mieux vendre, en finale vous êtes le seul responsable. Alors, en cas d'envie venez déjà « tâter » le terrain en Mairie, c'est gratuit !

RUISELLEMENT... QUAND TU NOUS TIENS ...

Une déclaration de travaux ou un permis de construire peuvent être accordés tel quel ou assorti de prescriptions qu'il vous faudra suivre. Outre l'ABF déjà évoqué plus haut, elles peuvent concerner l'alignement, les accès et le raccordement aux divers réseaux. A ce dernier sujet, les services de l'état sont désormais hyper sensibilisés aux problèmes de ruissellement et donc aux impacts de « l'imperméabilisation des sols ». La règle est donc que le rejet du pluvial induit par les toitures et les cours ou entrées de garages ne peut que très exceptionnellement être rejeté dans le réseau ou sur le domaine public. Il doit être géré « à la parcelle ». Cela sous-entend des filières type récupérateur d'eau (subventionné et utile pour la canicule) ou puits dits perdus (quand le terrain s'y prête ...). Pour les aires de stationnement et cheminement les revêtements non étanches doivent être privilégiés. Il est donc sage d'inclure ce problème dès le début de la réflexion sur votre projet et sans vous laisser intimider par l'entreprise... pour le bien de tous !

VIE DU C.C.A.S. :

Comme tout le monde, il a du s'adapter à la crise sanitaire. Et c'est avec beaucoup de regrets que nous avons renoncé au Noël des enfants et au repas des anciens, tout au moins sous leur forme habituelle.

Le temps des « ersatz » étant donc revenu, le C.C.A.S. dument convoqué, a pris les mesures compatibles avec le confinement.

Le Noël des enfants (la manifestation réunissant le plus les chasséens des divers hameaux) a été remplacé par des bons d'achats. Ceux-ci ont été offerts au choix, soit pour le magasin « King Jouet » de Chalon sur Saône, soit pour la librairie « A Livres ouverts » de Chagny. Le choix a d'ailleurs été intéressant : 33 livres et 17 jouets... A réfléchir pour l'année prochaine !

Pour le repas des anciens, et vu la fermeture des restaurants, cette année a été celle du colis pour tout le monde... Il a été confié comme les années précédentes à notre chasséen Marc NAVET des Caves de Cheilly et distribué par les membres du C.C.A.S., Président compris.

Enfin, les aides habituelles, raison d'être fondamentales d'un C.C.A.S. ont été renouvelées.

NOS AMIES LES BETES :

Les divers soucis que peuvent causer certains chiens sont très régulièrement évoqués dans le Bulletin Municipal. Néanmoins ces comportements continuent de temps en temps et un peu partout sur notre belle Commune. Il nous est donc apparu qu'il était temps de « mettre les points sur les i » une fois pour toutes...

Est considéré comme un chien errant celui qui « *en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de plus de cent mètres de son maître* ». Cet énoncé simple et précis est sanctionné par l'article R622-2 du Code Pénal d'une amende dite de 2^e classe, c'est-à-dire de 150€.

Voilà, tout est dit et, en plus de l'amende ou en lieu et place, ledit animal peut être pris en charge par la fourrière (ou la SPA mandatée) ce qui augmentera encore la facture. Alors, amis des bêtes, évitez-vous tous ces tracasseries : vérifiez vos clôtures et promenez (en laisse) régulièrement vos animaux de compagnie...

IL ETAIT UNE FOIS, NOTRE DERNIER INSTITUTEUR...

Michel MOURON nous a quittés en 2020. Maire de Remigny, vice-président sous trois Communautés de Communes, de Chagny à St Léger, l'homme avait surtout un passé de chasséen. En effet, c'était tout simplement notre dernier instituteur. Avec lui une page de notre vieux Chassey le Camp vient d'être tournée. Pour les anciens qui l'ont connu et pour les nouveaux pour lesquels la fière Mairie-Ecole héritée du second empire n'est plus que la Mairie, nous avons essayé de retracer son histoire avec l'aide de Raymonde, son épouse.

Michel est né le 10 février 1940 à Arcueil (94) dans la banlieue parisienne. Après la guerre, que son père passera prisonnier en Allemagne et sa mère employée à la Poste, la famille vient s'installer en Bourgogne, à Corpeau puis à Chagny où le couple tiendra l'actuel Café du Marché, au 1 rue de Beaune. En 1958/59 ils passent à la droguerie/cadeau « Au Plaisir d'Offrir », rue du Bourg, à côté de l'ancienne Maison de la Presse.

A la sortie de l'Ecole Normale il prend un premier poste à St Martin en Gatinois, puis, comme beaucoup d'autres appelés viendra la parenthèse algérienne de 1960 à 1962. Il ne revient en permission que pour se marier le 26 décembre 1960 avec Raymonde GUILLIN de Chagny, dont le père était à la S.N.C.F. et la mère faisait des ménages. Le retour définitif le verra prendre le poste de Chassey le Camp qu'il ne quittera qu'en 1977 pour Remigny jusqu'à sa retraite en 1995. A Chassey il n'habitera pas de suite l'appartement de l'école. Le couple restera deux ans à Chagny chez les parents de Michel. Raymonde se souvient encore du jour d'hiver verglacé où, ne pouvant monter à Chassey en scooter, il s'y rendit... à pieds ! Ce jour-là il avait mangé à la cuisine de l'Auberge du Camp Romain, servi par une dame BREGAND (la mère du marchand et réparateur de moto à Chagny), souvenir, souvenir...

De là à dire qu'il prenait son métier comme un sacerdoce, il n'y a qu'un pas, facile à franchir. L'école de Chassey dans les années soixante c'était trente-cinq élèves des deux sexes de 5 à 14 ans. Notre Michel y a vu défiler le tout Chassey en culotte courte et jupes plissées. C'était l'époque, ou comme au XIX^e siècle, les enfants venaient de Corchanu à pieds par le Plain Mont ou de Nantoux par le « chemin neuf », c'est-à-dire une demi-heure par tous les temps, seuls dans la nature. Quant au repas de midi, chacune et chacun plaçait sa gamelle sur le poêle de l'école et Monsieur l'Instituteur surveillait le tout... Oui, c'était vraiment loin, très loin, des autocars et des cantines de nos jours ! Quant à la Raymonde elle dut supporter un logement plus que fruste. Elle s'investira cependant comme maîtresse de couture puis secrétaire de Mairie... d'autres aventures ! On ne peut cependant tourner la page Chassey sans évoquer les propres enfants de Michel : Christine née en 1961 et Bruno en 1971. En effet, ils furent de « vrais chasséens » et ont tous deux gardé un souvenir profond de ces années-là.

Mais si le Michel reste « notre dernier instituteur » il est aussi encore connu de certains pour ses jardins. Passionné par la chose il avait transformé en potagers modèles le triangle pentu en face du monument aux Morts et surtout « le petit paradis ». Vous ne savez pas ce que c'est ? Et bien direction le centre du Bourg, prenez le raidillon qui mène au site néolithique et là, dans le premier virage à angle droit, vous aller voir quelques mètres carrés bordés sur le chemin d'un mur et au fond d'un rocher abrupte. Ancienne carrière comblée de bonne terre, ce « petit paradis » était connu, d'après les anciens, pour sa fertilité exceptionnelle due au fait que le soleil chauffait longuement la falaise qui tiédissait l'endroit le soir...

Et maintenant, pour finir cet hommage, passons la parole à un ancien élève de Chassey, qui se reconnaîtra, et qui s'était exprimé lors du départ en retraite de Michel.

« J'avais onze ans et je me rappelle comme hier, de votre première arrivée en scooter. Le bruit avait couru que le poste vacant à Chassey allait être occupé par un instituteur. Nous qui n'avions connu que des institutrices durant notre scolarité commençons par « nous faire du mouron », car un homme, à notre idée, allait être plus sévère. Mais, l'avenir nous rassura et nous comprîmes que notre instituteur n'avait besoin de sévir, de nous tirer les oreilles, pour se faire respecter. Il nous fit comprendre qu'il ne fallait pas confondre travail et amusement, que chaque chose avait son heure. Vous fîtes de la morale votre cheval de bataille, gare à celui qui n'avait pas dit bonjour, ou aidé tel ou tel, ou qui avait fait le « zigoto » pendant les vacances. Vous aviez l'art de tout savoir. Vous vous sentiez responsable de vos élèves même en dehors de la classe... »

Et que voilà un bel hommage !

Que dire de plus... Et bien si, tout de même. Cet homme qui aura connu à Chassey trois Maires (Lucien MARINOT, Jean JONNIER et Jean-Louis MORETEAUX) a fini par devenir Maire lui-même, à Remigny cette fois.

Et je l'ai fréquenté, étant tous les deux vice-présidents de trois Communauté de Communes différentes et successives. Je garderai de Michel le souvenir d'un infatigable combattant, d'un auditeur attentif de ses administrés et surtout d'un défenseur intransigeant d'une intercommunalité à taille humaine...

Que son épouse soit ici remerciée de m'avoir permis de lui rendre justice en ces lignes.



Et nous voici dans les années soixante, autours d'une sortie
« classe verte », immortalisée par notre instituteur...

On reconnaît dans les accompagnateurs adultes, de gauche à
droite : le Maire Jean JONNIER, Philippe MILAN et son épouse, Mme DUBOS, (et Mme CORDELIER à
moitié cachée derrière l'épaule du Philippe).

Quant aux enfants, espérons qu'ils se reconnaîtront... !

BREVES D'HISTOIRE...

Une affaire sérieuse... en 1880.

« Le Maire de la Commune de Chassey, vu les nombreuses plaintes faites par la plupart des habitants de Nantoux contre le pâturage d'une douzaine de moutons sur les terrains communaux de ce hameau. Vu la demande d'un cantonnement pour ces animaux. Considérant que le champoyage simultané des moutons et du gros bétail sur le même terrain est tout au préjudice de l'espèce bovine attendu que les excréments du mouton, son piétinement et sa façon de brouter empêchent aux autres animaux de prendre leur nourriture. Sur l'avis conforme du Conseil Municipal réuni au nombre de onze membres. Arrête : art. 1 Jusqu'à nouvel ordre, le pâturage des moutons sur les terrains communaux ne pourra avoir lieu que sur pâtis de Nantoux, lieu-dit le Bas de la Combe, n°478(?) de la section B du cadastre, terrain qui a une étendue suffisante de un hectare, quarante-deux ares et trente centiares. Art. 2, défense est faite de conduire les moutons sur les autres terrains communaux de Nantoux. Art. 3, le garde champêtre verbalisera les contrevenants au présent arrêté qui sera publié dans les formes et aux endroits accoutumés. Fait en Mairie à Chassey le 9 mai 1880, le Maire. »

Liberté de circulation... en 1878.

« Le nommé LE MOIGNE Arthur, Guillaume, matelot de 2^e classe, né le 23 mars 1857 à Cherbourg, dpt de la Manche, passé dans la réserve de l'armée active le 19 avril 1878, ayant terminé son engagement de cinq ans ce jour, pour se retirer à Paris, aux Batignolles, rue des Dames, n°48, s'est présenté à la Mairie de Chassey muni de sa feuille de route en due forme et de son brevet de matelot, et a déclaré vouloir se domicilier à Chassey. Nous lui avons donné acte de sa déclaration à charge par lui de la notifier immédiatement à M. le Maréchal des Logis de Gendarmerie à Chagny. Mairie de Chassey le 19 avril 1878, le Maire ».

On est jamais si bien servi que par soi-même... en 1880.

Extrait du testament olographe déposé au rang des minutes de Mtre MANSEVAL, le 14 janvier 1870 par Mr Jean-Baptiste RAOUX, en son vivant archiprêtre curé de Mesvres ou il est décédé le 27 mars 1880 :

« Je donne et lègue à la fabrique de la paroisse de Chassey, dans laquelle j'ai résidé quatorze ans, la petite vigne que je possède au-dessus du jardin du presbytère, à la charge de la fabrique de cette paroisse de faire dire une messe basse chaque année, pendant dix ans, à partir de l'année de mon décès, pour le repos de mon âme. »

Dès fois qu'on l'oublie !

Il y en a au moins un, au Bourg, qui sera ravi d'apprendre d'où sort son actuel verger... !

Et pour faire suite à cette préoccupation d'un curé du XIX^e, voici le constat, quelque peu désabusé, d'un de ses successeurs début XX^e...

Et, s'il avait su... !

Curé en poste à Chassey de 1904 à 1911, l'abbé RAMAGE rédige en 1905, soit 25 ans après le leg RAOUX, un texte sur la Commune et ses habitants, un peu comme son lointain prédécesseur l'abbé BEAUJARD. Nous vous livrons aujourd'hui une courte réflexion sur l'état d'esprit de ses paroissiens...

« La population est de 432 habitants. Elle a baissé d'environ 100 depuis le phylloxera de 1878, beaucoup de ménages ayant émigré et les familles devenues moins nombreuses. Tous les habitants sont catholiques. Tous les enfants font leur première communion. Le nombre des fidèles pratiquant est minime. C'est l'infime minorité qui va à la messe et fait ses pâques. Il en était autrement il y a vingt ans. D'où vient ce changement ? Les gens l'expliquent eux-mêmes par les cinq années (1890-1895) où ils sont restés sans curé. L'esprit des fidèles n'est pas mauvais. Ils ne sont pas hostiles à la religion, mais profondément indifférents. A part la période des vendanges, où le travail du dimanche est général, le repos dominical est à peu près observé. On ne travaille pas, à moins que l'ouvrage ne pousse. Les messes de dimanches ordinaires, il y a deux hommes et trente femmes, jeunes filles ou enfants. Aux vêpres une huitaine de femmes. Personne en semaine. »

Mon pauvre monsieur... les fidèles ne sont plus ce qu'ils étaient ! Au vu de ce constat sans illusion on ne se demandera même pas si le souhait de l'abbé Jean-Baptiste RAOUX à l'occasion de son leg était encore réalisé...

Rue Claude FERRIERE, hameau de Bercully.

On en a déjà parlé ici en 2013 mais, pour les nouveaux habitants de ce petit hameau, et des autres, un petit rappel n'est pas forcément inutile.

Claude, Antoine FERRIERE naît en 1784 à St Gengoux le Royal (devenu National depuis), de Pierre et Geneviève CHAUVÉAU. Avec son épouse, née Félicie RAVET, il sera agriculteur à la « ferme des Marinots », jusqu'à sa mort, à 85 ans, en 1869. Le citoyen FERRIERE sera élu conseiller municipal sous la 2^e République, en 1848 exactement, puis il remplace Nicolas NARJOLLET un an plus tard. De 1848 à 1865 il s'activera avec ses complices l'instituteur BABOUX et le curé BEAUJARD, sous deux régimes, 2^e République et 2^e Empire à partir de 1852. Disons tout de suite que ce dernier sera très faste pour le monde agricole en général et Chassey en particulier... Stabilité politique rimant souvent avec affaires et richesses on fera beaucoup pour la population. Chemins, lavoirs, fontaines, puits, fours à pain, Mairie-Ecole, l'Eglise et les chapelles de Nantoux et Corchanu. Visites médicales, distribution de pain, aides pour les pauvres, société de secours mutuel. C'est donc la sagesse et la tranquillité qui sont honorées par cette toute simple plaque de rue menant aux ruines de sa ferme (aussi souvent évoquée comme le « moulin Marinot », sur la rivière du même nom alors canalisée). Finissons en soulignant que sa veuve offrit un lit pour les pauvres à l'hospice de Chagny en 1880...

LAISSEZ PASSER SANITAIRE, aujourd'hui comme hier...

Nombreux sont ceux d'entre vous qui ont, plus ou moins fort, râlé contre les laissez-passer gouvernementaux dans la crise du covid 19. Il faut dire à leur décharge que les modèles en furent multiples et variés...

Nous allons donc vous fournir copie d'un joli comme il faut, daté de 1722, ville de Remoulin (actuellement dans le Gard). Mais avant, expliquons-en simplement la raison.

De 1720 à 22 la France de l'époque fut ravagée par ce que l'on appela « la peste de Marseille ». Elle sera la dernière épidémie de peste mais pas la moins grave. Elle aurait pris pieds en la cité (qui n'avait pas encore « la bonne mère ») avec l'arrivée du bateau le « Grand Saint Antoine » en provenance du levant (la Syrie actuelle). Les étoffes et le coton de la cargaison, contaminés par le bacille de la peste, furent promptement dispersés dans les échoppes de la ville. La maladie fit environ 40.000 morts, soit la moitié de la population d'alors, avant de se propager dans toute la Provence (120.000 victimes sur une population de 400.000) puis à la France entière.

L'affaire fit grand bruit et il y eut même procès contre le commandant du bateau et le grand échevin de Marseille pour une sorte de « mise en péril de la vie d'autrui » avant la lettre.

Le fléau n'épargna pas Chalon sur Saône et sur internet les archives municipales de cette ville livrent encore actuellement d'intéressant documents.

On peut y voir notamment tout un lot de mesures étonnamment modernes ou tout du moins relativement proches de ce que la France ou les pays européens ont adopté ou envisagé cette année.

Jugez plutôt : « *mise en place de gardes, le contrôle de l'arrivée des étrangers, la détention d'un certificat de santé pour entrer dans la ville, des mesures spécifiques concernant certaines professions (bouchers, tripiers, tanneurs), l'interdiction des bals et spectacles publics* ». En outre on pratiqua à Chalon la séquestration et la mise en quarantaine des marchandises provenant de zones suspectes, ainsi que la vérification des billets de santé sur les coches d'eau venant de Lyon. Il y eut même des procès et des condamnations pour « entrée furtive dans la ville de nuit »...

Quant au niveau national, on-y alla pas par quatre chemins. Un mur en pierre avec postes de gardes espacés fut carrément érigé dans le Vaucluse pour arrêter la maladie. Et si bien fait qu'il en reste encore de nombreux vestiges de nos jours !

Bien, maintenant on peut vous livrer ce fameux laissez-passer, au départ de Remoulin (Gard) en 1720. Et ce grâce à la sagacité d'une ancienne chasséenne, toujours fidèle lectrice de ce bulletin, et fervente de généalogie via internet...

Merci Mathilde... !

Remoulin pour le retour à remoulin ce 9 Juin 1720
Amable Curé de ce lieu



NOUS Consuls du Lieu de Remoulin.
Certifions à tous qu'il appartiendra que

Alexandre Coulomb Consul

Habitant de ce lieu

Agé de *vingt huit ans*

D'une Taille *mediocre*

Cheveux *châtains*

part de ce Lieu où il n'y a aucun soupçon
de Mal Contagieux, pour aller à *Blois*

& les passages.

Prions tous ceux qui sont à prier de luy donner
libre, entrée & assuré passage. En foy de quoy
Nous luy avons accordé le present Certificat
pour servir ainsi qu'il appartiendra. A Remoulin
ce *12^e de* mil sept cens vingt.

Fabre Juge Consul

*Veu bon y aller a baquet porteur pour
filoxelle fille de sans Oremoulin ce 20^e de
1720 Fabre Juge Consul*

IL Y A CENT ANS, CHASSEY... année 1920

Normalement cette rubrique figurait dans le numéro d'août... votre serviteur s'est loupé l'année dernière. Il va donc se rattraper maintenant pour reprendre le rythme aoutien pour 1921...

Donc, retour sur image pour l'année 1920 ! Et, tout d'abord, que s'est-t-il passé en France cette année-là ?

Et bien beaucoup de choses ! A commencer par les aventures de la tête de notre République... Elu le 18 février 1920 le nommé Paul DESCHANEL va surtout être connu comme le premier Président déchu de ses fonctions... Et ce, suite à une affaire de train ! Monté à bord du convoi présidentiel le soir du 23 mai à destination de Montbrison (Loire) on le retrouve en pyjama sur la voie ferrée à proximité de Montargis (Loiret). Il est recueilli par une garde barrière, qui très fière d'elle, dira le lendemain à la presse « j'ai bien vu que c'était un Monsieur... il avait les pieds propre » (!). Officiellement, le brave homme serait tombé par la fenêtre en voulant prendre le frais... On ne put cacher longtemps l'état dépressif grave du personnage qui démissionne le 21 septembre. Les chambres ne traînent pas pour lui trouver un successeur : le 23 du même mois Alexandre MILLERAND prend les rênes du pouvoir qu'il ne lâchera qu'en juin 1924.

En contrepoint plus léger, notons l'élection le 15 mai de la première miss France de l'histoire. Elle s'appelait Jeanne, Germaine, Berthe, Agnès SOURET. Elle inaugure la longue liste des miss, à 17 ans, sous le seul prénom d'Agnès, ce qui est quand même plus simple. Elle fit ensuite une courte carrière au cinéma et aux Folies Bergères. Très courte, car elle disparaît des suites d'une péritonite lors d'une tournée en Argentine le 30 novembre 1928, âgée de 26 ans. Pour en finir avec cette première élection, signalons juste la manière utilisée... le cinématographe ! Les candidates tournaient une sorte de « clip » qui était diffusé partout en France et les spectateurs votaient avec... des cartes postales ! C'était mignon et loin des fastes télévisuels.

Pour être plus sérieux avec cette année 1920, revenons à des évènements du même métal.

Elle fut marquée par la signature du Traité de Versailles, le 10 janvier mettant une fin diplomatique à la tragédie de 14/18. Il ne fut paraphé que par la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Allemagne. Les U.S.A. avaient boudé l'évènement... Mauvais signe ? Elle le fut également par la conférence de SPA (Belgique) en juillet qui fixait les réparations dues par l'Allemagne, et par l'occupation de la Ruhr avec de nombreux incidents violents. En fait trois évènements qui auguraient mal de l'avenir...

Enfin elle connut de sévères grèves de mineurs et de cheminots. Le Président du Conseil, futur Président de la République, Alexandre MILLERAND, fit donner la troupe et 15.000 cheminots furent révoqués. Fin septembre le congrès SFIO de Tours vit la scission avec le futur Parti Communiste.

Mais revenons à notre petite Commune rurale...L'énumération de l'état-civil peut paraître fastidieuse à certains. Elle rappellera par contre beaucoup de souvenirs à nos anciens et peu servir à nos derniers arrivés pour noter les évolutions. En effet, le nombre, les professions et d'autres critères peuvent dès fois interpeller...

LES NAISSANCES,

25 février, Roger-Louis MERLE, de Jean-Baptiste, boulanger, et Marie DUMONT, journalière
10 mars, Marie et Marcelle, de Marc Antoine, marinier, et de Gabrielle GUERIN, sans prof.
25 aout, Louis-Henri RHIMBERT, de Henri, vigneron et Germaine BARRE, vigneronne,
13 septembre, Pierre DUMONT, de Jean-Baptiste, fermier et Marie-Louise BRESSAND,
4 septembre, Marguerite RIBOUX, de Pierre et Marie-Joséphine DUPONT, vignerons,
28 décembre, Robert-Armand MAGNIEN de François et Marie-Louise RICHARD, vignerons,

Bilan des naissances : 7 en 1920, 7 en 1919 contre 3 seulement en 1918... on voit bien que les « guerriers » étaient revenus ! Deux jumelles chez un marinier et le reste chez les « gens de la terre »... Souvenir des ports pinardiers et carriers sur le canal du Centre et des 445 hectares de vignes sur les 862 de la Commune.

LES MARIAGES :

10 janvier : Georges CHATELET, boulanger et Eléonore DAUBARD, sans profession,
10 février : Joseph LACROIX, propriétaire vigneron et Marie Lucienne AUBRUN, sans prof.
06 mars : Antoine RAVINET, adjt 5° ric et Mathilde PELLETIER, sans profession,
19 avril : Pierre BEAULT, employé d'usine, et Marie BILLARD, employée de la Poste,
20 avril : Félix BOUILLLOT, employé des chemins de fer, et Jeanne MONNIER, sans prof.
07 aout : Armand PAILLARD, propriétaire cultivateur et Marie BARRIER, sans profession.

Bilan des mariages : 6 en 1920, 8 en 1919 contre 2 seulement en 1918... La aussi, il n'y a pas photo ! Par contre les professions évoluent déjà : ils ne sont plus que deux à travailler la terre, l'industrie et les fonctionnaires s'imposent...

LES DECES

05 mars : mort-née de Alphonse SANTIARD et Elise LUNEAU, propriétaires vignerons,
18 mars : Claude DEMONTFAUCON, 57 ans, vigneron,
28 mars : Cécile Eugénie LOMBARD, 23 ans, sans profession,
12 mai : Jean-Marie AUBRUN, retraité de la Gendarmerie, médaille militaire, 59 ans,
06 juillet : simple transcription du jugement concernant Charles Ernest FOREY, soldat au 43° bataillon de chasseur, présumé tué le 28 aout 1914 à la Rouille aux Chênes (Vosges). Ce vigneron de Corchanu avait 28 ans lorsqu'il fut « porté disparu » au tout début de l'offensive. Le jugement était nécessaire « le décès n'ayant pu être constaté » ce qui en dit long sur les premiers engagements !
09 juillet : mort-né de Pierre Abel CHAUSSIN, entrepreneur et Célestine BOUILLLOT, SP,
14 septembre : Pierre DUMONT, un jour, de Jean-Baptiste et Marie-Louise BRESSAND,
03 octobre : François RETY, 87 ans, vigneron,
01 novembre : Marie GAUTHIER, 64 ans, sans profession,
23 décembre : Annette ANDRE, 70 ans, sans profession,
23 décembre : Pierre MARINOT, 85 ans, propriétaire vigneron.

Bilan des décès : 11 en 1920, 10 en 1919 et 7 en 1918.

Ici l'interprétation n'est pas aussi aisée, compte tenu des « décès au front » des années précédentes. On notera simplement l'importance la mortalité infantile : 3 sur 11...

Voyons maintenant les délibérations du Conseil Municipal... La première séance s'intitule pompeusement « session de février 1920 ». Elle se tient le 22 de ce mois en présence du Maire Lucien MARINOT et de PELLETIER, BERTHONNIER, MAROT, POINARD, MARINOT Pierre et MARINOT Henri. ET elle sera courte... Approbation de la liste de l'assistance médicale gratuite, sans que les bénéficiaires ne soient énumérés. Décision d'un secours de 20 francs à la nommée Cécile LOMBARD, indigente et malade, elle décédera le 28 mars...). Acceptation de la demande d'assistance des nommés MOINE et SALVANE (sans plus de précision) sous réserve qu'elle soit acceptée par Mr le Préfet. On va s'étendre un peu plus sur un problème de boîtes aux lettres. On finit par accepter une redevance annuelle de 2 frs par boîte aux lettres auprès de l'administration des Postes qui les entretient. On apprend juste qu'elles sont cinq sur la Commune.

La séance suivante se tiendra le 27 juin, Sont présents... « tous sauf M. FOREY » On y parlera beaucoup de la voirie. Chaque habitant en état de le faire s'acquittera de « trois journées de prestations individuelles et trois d'animaux et véhicules ». Quant aux ressources vicinales de l'année on apprend que, suite à une mise en demeure du Préfet, on accepte les propositions de l'agent voyer, on les augmente de 5 centimes et l'on précise aussitôt qu'elles seront supprimées et remplacées par trois journées de tâches de plus en 1921... De l'eau dans le gaz de la route ! Dans ce même conseil on procède à l'élection d'un nouvel adjoint : Claude BERTHONNIER avec 7 voix contre 1 seule aux sieurs PELLETIER et MAROT. (En effet, le précédent adjoint, Jean-Marie AUBRUN figure dans les décès...) On termine en demandant poliment à Mr. Le Préfet de bien vouloir retarder la rentrée des classes de huit jours en raison des vendanges.

La troisième et dernière séance aura lieu le 29 décembre. Les présents sont cette fois nommés : L. MARINOT, BERTHONNIER, P. MARINOT, H. MARINOT, N. POINARD, PELLETIER, MAROT. Le nommé FOREY (Ernest) est toujours absent. On va y désigner les répartiteurs (commission des impôts), puis les délégués à la liste électorale. On vote ensuite une subvention de cent francs pour des Cours Professionnels à Chagny.

Nos anciens prennent en finale une décision que l'on sent grave et qui sera lourdement motivée... L'instituteur est parti et l'Inspection Académique propose une... Institutrice ! Le Conseil argue du fait que la fréquentation, cinquante avant-guerre, a certes baissé mais commence à remonter et qu'il convient donc de maintenir à ce poste... un Instituteur !

Le suspense durera jusqu'en 1921...

Et bien voilà une année 1920 toute en demi-teinte. On sent que nos anciens ont du mal à se remettre de l'épouvante du conflit mondial... Comme ils ont du mal à accepter la modernité !

UNE PHOTO, UN MOT, UNE DATE ... UNE HISTOIRE !

Vous savez déjà que votre serviteur, en matière d'histoire, aime bien partir d'un petit objet tout simple et de le faire parler...

Aujourd'hui, c'est une petite photo, bien jaunie, bien racornie, dont un ami vient de lui faire cadeau.

On y voit neuf jeunes du même âge, plutôt fiers, tous « sapés milord », costume sombre, chemise blanche et cravate, un curieux béret sur la tête, avec une belle écharpe en travers du corps. Cinq d'entre eux sont debout, les quatre autres assis devant avec une pancarte « Chassey classe 1921 ». La photo est traitée au dos en carte postale, vierge, avec un tampon violet « Photographie CHANDIOUX, Verdun sur le Doubs, S/L ». Seule indication du généreux donateur : le deuxième debout en partant de la droite pourrait se nommer CHAILLET Louis et être originaire du hameau de Nantoux.

Bon, direction la vieille armoire en bois, celle des archives municipales de notre brave petite Commune... Le « tableau de recensement des jeunes gens de la classe 1921 » fait encore partie du lot. Première déception, ils ne sont que quatre... Quand au nommé CHAILLET il faut prendre la classe 1922 pour le retrouver dans un groupe de cinq ce qui fait bien neuf en tout. Maintenant, qui est qui ? Surtout qu'un badge 1621 n'apparaît que sur trois d'entre eux...deux assis et un debout !

Nous avons bien sûr mis en compétition les fins limiers « es histoire de la Commune »... En attendant leur verdict, voici déjà ce que le recensement nous apprend sur ces jeunes gens.

La classe 1921 se compose des nommés :

BILLARD Louis, Henri, né le 28 février 1901 à Chassey, de Jean-Baptiste et de FAIVRE Pierrette, célibataire, cultivateur, cheveux châtons, yeux gris bleus, visage rond, taille 1m76, joue du saxophone, sait nager,
BRESSET Jean-Marie, né le 24 octobre 1901 à Epertully, de Lazare et de GUIOT Jeanne, célibataire, carrier-mineur, cheveux châtons clairs, yeux bleus, visage long, taille 1m73, sait conduire les chevaux et les voitures, sait faire du vélo,
JEANDET Raymond, Louis, né le 19 novembre 1901, à Cheilly les Maranges, de Claude et de MAITREJEAN Marie, célibataire, plombier zingueur, cheveux châtons, yeux bleus, visage long, taille 1m70, sait faire du vélo,
MARINOT Armand, né le 8 mars 1901 à Chassey, de Henri et de GADANT Léonie, célibataire, propriétaire-vigneron, cheveux blonds, yeux gris bleus, taille 1m87, joue de la trompe de chasse, sait conduire les chevaux et les voitures.

Quant à la classe 1922 on y trouve :

BERTHIER Eugène, né le 15 juin 1902 à Merceuil, de Eugène et de PARISE Jeanne, célibataire, tuilier, cheveux châtons, yeux jaunes clairs, visage long, sait soigner les chevaux, conduire les voitures et faire du vélo,
CHAILLET Louis, né le 17 mars 1902 à Saint-Rémy, de Louis et de JANAUDRY Lazarette, célibataire, tuilier, cheveux blonds foncés, yeux jaunes clairs, visage rond, taille 1m59, sonne le clairon, sait soigner les chevaux, conduire les voitures, faire du vélo, nager,
DAUBARD François, né le 30 septembre 1902 à Saint Eusèbe, de Antoine et BONNOT Louise, célibataire, manoeuvre, cheveux châtons, yeux jaunes clairs, visage long, taille 1m68, sait faire du vélo,
NARJOLLET Paul, né le 11 mai 1902 à Chassey, de Pierre et de RETY Marthe, célibataire, cultivateur, cheveux blonds, yeux bleus, visage long, 1m72, sait soigner les chevaux, conduire les voitures et faire du vélo,
PELLETIER Maxime, né le 18 juillet 1902, à Chassey, de Lazare et de POIRIAULT Mélanie, célibataire, cultivateur, cheveux châtons, yeux jaunes clairs, visage long, taille 1m72, sait nager.

Que dire de ces neuf charmants jeunes gens ?

Tout d'abord que ceux-là ne connaîtront pas la boucherie de leurs aînés de 14-18... Ensuite ils amorcent la transition moderne de notre Commune. Si le monde agricole, trois, et viticole, un, est encore bien représenté dans les professions, le monde ouvrier s'avance avec deux tuiliers, un manoeuvre, un carrier et un plombier... Même et logique évolution dans les « spécialités » : sur neuf, cinq savent encore « soigner et conduire les chevaux », les autres en sont déjà « au vélo ».

Quant à leur identité, il nous a été difficile de s'en assurer...

Mais avant de clôturer ces lignes pour cause d'impression, nos limiers auraient identifié : sur le rang debout, en partant de la droite : BRESSET, CHAILLET et MARINOT (avec ses 1m87) et sur le rang assis en partant dans le même sens, en troisième : NARJOLLET.

L'état civil de Chassey nous permet de « suivre » certains d'entre ces conscrits.

BILLARD Louis s'est marié le 25 octobre 1940 à Chalon sur Saône avec la dame Marie PHILIPPON et est décédé à Romans sur Isère le 26 mai 1983,
JEANDET Raymond s'est marié avec Claudine PELLETIER le 4 août 1923,
MARINOT Armand est mort célibataire, mais toujours propriétaire vigneron le 28 décembre 1939,
CHAILLET Louis est décédé le 14 février 1966 après avoir épousé Valentine HENRY,
NARJOLLET Paul a épousé le 17 novembre 1928 la nommée Marie PACCAUD et est décédé le 16 avril 1979 à Couches, enfin,
PELLETIER Maxime a épousé Marie MOTOT le 28 avril 1925 et est décédé le 15 mai 1969 à Santenay les Bains.

Et bien voilà, la petite photo jaunie nous a fait passer un bon moment !



Chasey
Class 1921

48

Jean BABOUX ET « LA BOURGOGNE D'OR »

Dans le précédent numéro (n°36) nous avons donné la parole au nommé Jean BABOUX s'exprimant dans la revue « la Bourgogne d'Or », des années 1910, en sa qualité d'ancien instituteur de Chassey.

Il nous avait alors entraîné dans la découverte d'un aspect peu connu de la Commune, les carrières et les forages.

Cette fois ci nous allons le suivre dans les numéros 116 et 117 de juin et juillet 1913 pour une description, certes plus classique, mais toujours intéressante de la Commune ou il fut de longues années à la fois instituteur, secrétaire de Mairie, écrivain public et... géomètre, Rien que cela ! Et vous allez voir que ses différentes professions se mélangent pour une description précise et instructive de notre Commune au début du XX^e siècle...

« Les cours d'eau, débits, crues, pont. »

La Dheune n'arrose qu'une faible partie du territoire de Chassey, environ vingt hectares de prés vers le hameau de Corchanu. Elle se bifurque au déversoir en amont du moulin pour se réunir plus bas sur le territoire de Santenay. Sa largeur varie de 5 à 8 mètres sur une profondeur de 1m50 à 2m50. Dans la saison des pluies et surtout quand elle est gonflée par la Cozanne, son principal affluent qu'elle reçoit de Cheilly, la Dheune s'élève momentanément et noie une grande partie des prés en fécondant leur sol. Pas de ponts sur la Dheune à Chassey. Seulement deux passerelles en pierres pour les piétons. Les cultivateurs rentrent les foin et autres récoltes sur des charrettes qui traversent la rivière à gué.

Parallèlement à la Dheune le canal du Centre limite Chassey qu'il sépare de Santenay sur une longueur de 4km. En 1894 l'administration des Ponts et Chaussées, voulant donner plus d'aisance à la navigation du canal et au roulage de la route, a remplacé les deux anciens ponts voutés de maçonnerie par deux solides ponts en poutrelles de fer reliées par du ciment recouvert d'un empierrement. Elle a éloigné les culées pour laisser plus de largeur au chemin de halage. L'un de ces ponts est au hameau de Corchanu qu'il fait communiquer avec le Bourg de Santenay. L'autre est dans le voisinage de Valotte, sur le chemin de grande communication n°62.

Bois, futaies, taillis.

La Commune de Chassey possède elle-même 11 hectares de taillis, sous futaie soumis au régime forestier et compris dans la 17^e conservation, inspection de Chalon. Ces bois forment quatre coupes de 2ha73. L'une est mise en réserve,

pour être vendue au profit de la caisse municipale quand le taillis est parvenu à l'âge d'environ 20 ans. Les trois autres coupes sont délivrées à tour de rôle de 5 en 5 ans aux habitants affouagistes. Ainsi chaque taillis est exploité au bout de 15 ans. Le surplus des terrains boisés, 135 hectares, est divisé en nombre infini de parcelles appartenant aux particuliers. Le produit est enlevé après une durée qui varie de 15 à 20 ans, à mesure des besoins pour bois de chauffage, échalas et bois de service.

Climat, études météorologiques.

Le climat de Chassey est celui de l'arrondissement : le pays est très sain. Le vent dominant est celui du sud-ouest, qui paraît venir du golfe de Gascogne et apporte souvent avec lui la pluie. D'après les expériences faites par M. DEBLANGER, opticien habitant Valotte, la hauteur moyenne des pluies annuelles serait de 0m815. La grêle frappe ordinairement une partie de la Commune (5 fois en 20 ans).

Mentionnons enfin le « trou du Rabot ».

Il tire son nom de la vaste pelouse dite En Rabot où il est situé, qui commence à environ 300 mètres au sud-est de Valotte. L'orifice est au ras du sol, sans que rien ne l'indique, même à peu de distance, et présente un sérieux danger par une nuit obscure. Ce gouffre a été produit par un mouvement de l'écorce terrestre à l'époque de son refroidissement. Il a attiré l'attention de nombreux géologues. Après s'être muni d'une lanterne ou de la lampe Davy dont se servent les mineurs, l'explorateur entre dans l'ouverture, à peu près circulaire, environ trois mètres de diamètre et se laisse glisser sur le talus jusqu'à une profondeur de sept à huit mètres. Là, il s'oriente et pénètre dans l'étroite et difficile entrée qui ouvre le prolongement principal de cette grotte, dans la direction du nord-est. Il arrive bientôt à un espace mesurant cinq à six mètres de largeur entre des rochers et trois à trois mètres cinquante de hauteur. A la voûte, des stalactites de carbonate de chaux, sous les pieds un sol inégal, accidenté, humide recevant l'eau qui parfois suinte du plancher. Ça et là des stalagmites crient sous les pas. L'obscurité qui enveloppe le visiteur le fait hésiter un instant devant cet inconnu. Les sinuosités de ce couloir, la différence de ses dimensions n'agrémentent que médiocrement la pérégrination qu'il vient d'entreprendre. Poussé par la curiosité il avance, marche encore et enfin, arrive à une flaque d'eau boueuse d'une certaine profondeur, où, étant mal éclairé, il risquerait de prendre un bain intempestif. Au-delà sont des rochers qui terminent ce sombre lieu. Le trajet parcouru est d'environ 80 mètres. »

Et bien voilà une description claire et précise de notre territoire qui n'a d'ailleurs pas beaucoup changé depuis. Mais elle date de 1913, avant les automobiles, l'eau courante, l'électricité, la télévision et internet ! Quel calme devait y régner...

POESIE, POESIE ? QUAND TU NOUS TIENS... !

Ami lecteur, tu auras remarqué depuis longtemps en lisant ces lignes, que ton serviteur aimait bien les évocations poétiques de notre fameuse montagne si justement classée... Il vous avait déjà servi la prose fort agréable de l'archéologue et poète régionaliste bien connu Jean-Jacques THOMASSET, qui alliait élégamment l'archéologie et la poésie. Et bien cette fois ce sera un vrai poème, d'une poétesse régionale, la nommée Madeleine GAUTHEY, laquelle écrivit ce qui suit en juin 1931 et sous le titre de « *Camp de Chassey, l'oppidum* »...

Et c'est parti !

*Foulant de ses pieds nus la cendre d'un autre âge,
et sous la capeline abritant son cou rond,
la bergère qui suit un bouc aux yeux vairons,
va cueillir l'œillet pourpre et le lilas sauvage.*

*Elle monte au vieux camp, que sa présence émeut,
et cours à pas légers dans l'herbe parfumée,
l'écho redit l'appel de sa voix animée,
et le vent des sommets lui boucle les cheveux.*

*Elle est seule en ses lieux où les soleils magiques,
font parfois de la terre et du roc calciné,
des buis de bronze et d'or, sous le soleil étonné,
surgir le grand troupeau des spectres héroïques.*

*Voici l'homme déchu de son premier bonheur,
nu et traquant l'auroch dans une sylvie obscure,
puis le celte hardi lançant d'une main sure,
le javelot d'airain qui vole droit au cœur.*

*Là, des romains trapus ont plantés leurs enseignes,
et chanssonné César autours des feux, le soir,
là, des gaulois, touchés d'un noble désespoir,
se sont donnés la mort, de crainte qu'on ne les plaigne.*

*Le burg démantelé, frère de ceux du Rhin,
fut l'œuvre d'un barbare à longue chevelure,
dont les flancs du vieux mont gardent la sépulture,
et dont le sang vermeil se mêle à notre vin.*

*Les fantômes lointains s'assemblent, se précisent,
on entend les chevaux hennir et les buccins,
sonner comme un étrange et lugubre tocsin,
rien ne trouble l'enfant qui dans l'herbe est assis.*

*Mais, soudain, au couchant un éclair à relui,
elle se lève alors pour appeler les chèvres,
puis, des fleurs dans les bras, une chanson aux lèvres,
sous l'orage grondant, solitaire, elle fuit.*

*Déjà du ciel plombé tombent de larges gouttes,
et les spectres errants sont plus nombreux encore,
au feu bref de l'éclair, brillent les casques d'or,
les légions de Rome accourent, toutes, toutes...*

*Et sous le vent sauvage un flot torrentiel,
Burgondes et Romains, fantômes magnanimes,
s'étreignent corps à corps, montent de cime en cime,
et pareils aux titans, escaladent le ciel.»*

Et voilà ! c'est fait...

Mais j'entends déjà certains murmurer : « c'est qui celle-là ? ».

Et bien, votre serviteur doit avouer que, pour l'instant, il n'a pas trouvé grand-chose... Dominique, notre spécialiste du site, a juste établi que la demoiselle Madeleine GAUTHEY avait été reçue à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon sur Saône sur recommandations des nommés Etienne GAUTHEY et NIEPCE en 1928. On trouve ensuite une allusion à une « magnifique interprétation d'un menuet de Ravel » par ladite demoiselle dans le Courrier de Saône et Loire en 1952, ce qui laisse supposer qu'elle était aussi musicienne...

Alors un nouveau challenge à vous, amis lecteurs, qui nous en dira plus sur la nommée Madeleine GAUTHEY ?

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

Le 22 octobre 2020 à 19h30, le Conseil Municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : JL DOREAU, C MARTIN, C RIGOULOT, D MARCANTONI, P MARLOT, G JONNIER, D MALFONDET, G PIERRE,

Etaient absents : S POULET, T MORETEAUX, M-N ROSEROT,

Secrétaire de séance : C MARTIN.

Avant l'ordre du jour de ce conseil, le Maire fait observer une minute de silence en mémoire de Mr Samuel Paty, enseignant, assassiné en Région parisienne.

Il demande aux conseillers d'y associer Mr Michel MOURON, dernier instituteur ayant exercé à Chassey, Maire de Remigny, récemment décédé.

1/ COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Elle a pour fonction la traduction financière des transferts de compétence entre le Grand Chalon et les Communes membres. Le conseil décide de nommer comme délégué titulaire Mr DOREAU Jean-Louis et comme suppléante Mme Christine MARTIN : **Unanimité.**

2/ CENTRE DE GESTION

Ce dernier doit renégocier le contrat d'assurance statutaire des personnels municipaux. Le Conseil autorise le centre de gestion à lancer un appel d'offre et à nous en rendre compte. **Unanimité.**

3/ TRANSPORTS SCOLAIRES

La Région Bourgogne Franche Comté nous soumet une convention pour le transport des six élèves du primaire de la commune se rendant à Chagny pour un montant de 2.232 euros. **Unanimité.**

4/ ACHAT DE TERRAIN

Suite à une succession non réglée par un notaire, les services fiscaux, puis le Tribunal de Chalon acceptent l'offre de rachat par la Commune de 1ha18a99ca, en neuf lots pour une somme de 500€s. Le Conseil confie la transaction à Maître MELIN de Chagny et autorise le Maire à signer l'acte. **Unanimité.**

5/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- **VOIRIE :** Me MARTIN présente au Conseil trois devis pour du rebouchage provisoire (6.000 €) et deux traitements de pluvial (6.000€ et 10.000€). Après discussion, le Conseil décide de faire l'impasse sur le premier chantier en attendant une réfection complète en 2021 et de faire ré étudier les deux autres devis.
- **PLUI :** Après la réunion de travail la semaine précédente, le Maire fait le point avec les conseillers présents puis annonce une Réunion Publique le 23.11 à Saint Léger sur Dheune à 19h30 et une permanence sur rendez-vous le 16/12 de 16h à 19h au même endroit (les dates seront portées à la connaissance des habitants par affichage et tracts).

6/ QUESTIONS DIVERSES

- **Le Conseil** désigne Mr Marlot Patrick comme membre de la Commission Géographique du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Dheune.
- **Le Tribunal de Chalon** a choisi sur la liste proposée deux membres de la commission de contrôle des listes électorales : Me MONOT Coralie et Mr BARTKOW Pascal.
- **Le Maire** revient sur l'amortissement de l'ancienne épaveuse : achetée en 2008 pour 16.800 €, reprise en 2020 pour 4.800 €, soit un coût de 1.000 €/an et 83 €/mois.
- **Suite à la dépose** de l'ancienne croix en Gerlieu par le propriétaire de la vigne où elle était implantée, et avec son accord, elle sera refaite cet hiver et posée devant le mur de clôture. Me Christine Rigoulot se charge de l'achat des bois pour la Commune et le travail sera effectué par l'employé municipal.
- **Le Maire** transmet l'invitation à une réunion d'information le jeudi 5 novembre à 14h30 salle des fêtes de Luz y sur le projet de Voie Ferrée Centre Europe Atlantique.
- **Me Christine RIGOULOT** intervient sur l'enlèvement des poteaux bois de Corchanu. Seul Télécom est compétent pour le faire et les recycler mais ne peut donner aucun calendrier à ce jour. Le Sydesl nous tiendra au courant le moment venu.

7/ QUESTIONS DES CONSEILLERS

Guillaume PIERRE s'interroge sur l'état de la fontaine devant l'Auberge : un nettoyage sera fait. Il évoque ensuite le sentier menant de Valotte aux P'teurs : il sera inscrit aux travaux d'hiver.

Guy JONNIER demande si la cérémonie du 11 novembre aura lieu. Il lui est répondu qu'aujourd'hui elle est encore possible au format adopté pour le 8 mai. Tous les anciens militaires de la Commune y seront conviés.

Dominique MARCANTONI s'interroge sur le CCAS et les événements habituels qu'il organise. Le Maire lui répond qu'il sera bientôt convoqué et devra statuer sur l'impact de la situation sanitaire sur le Noël des enfants et le repas des anciens.

Le Maire rappelle aux Conseillers la conférence qui sera tenue le dimanche 1^{er} novembre de 15h à 17h30 au C.I.A.C.C. sur l'action du Gal CREMER dans la région de Chagny en 1870/71 dans le cadre du 150^e anniversaire de ce conflit.

FIN DE SEANCE A 21h00.

Le Maire de Chassey le Camp,

Jean-Louis DOREAU.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Le 17 décembre 2020 à 19h30, le Conseil Municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : J-L DOREAU, CH RIGOULOT, CH MARTIN, D MARCANTONI, G JONNIER, T MORETEAUX, G PIERRE, MN ROSEROT, et S POULET,

Pouvoir : P MARLOT donne pouvoir à C RIGOULOT,

Absent : D MALFONDET,

Secrétaire de séance : C MARTIN,

1/ ACHAT DE TERRAIN

Le Maire rappelle que le 25 juin le Conseil Municipal a délibéré pour acheter à un montant de 1.000 € deux parcelles devant permettre de déplacer et sécuriser l'abribus dit du Bourg sur la D109. A ce jour, le restant de la succession est proposé à la Commune pour un montant de 3.368 € (8 ares de terre à vigne, 99 ares 34 de prés et 8 ares de taillis). Le prix ayant été validé par la SAFER, le Conseil accepte l'achat total. Une nouvelle délibération remplacera la précédente. Les biens acquis pourront faire l'objet de bail ou de revente. **UNANIMITE**

Le Maire informe le Conseil que pour une autre affaire précédemment décidée, il signera l'acte début janvier. Certains terrains seront également disponibles dans les mêmes conditions.

2/ CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS

A / VOIRIE ET DIVERS :

- C MARTIN explique que, comme suite au dernier conseil, les travaux de traitement du pluvial aux hameaux de Bercully et Nantoux viennent d'être réalisés. Mais au prix de 3.570 €TTC et 4.065 € TTC au lieu de 6.000 € et 10.000 €, et ce par la même entreprise.
- La réfection du réseau pluvial busé du Bourg, au long du lavoir, longtemps repoussé, devrait être réalisée par le Grand Chalon début 2021.
- Concernant le PLUI, le Maire donne lecture d'une Note d'Enjeux des Services de l'Etat d'où il ressort notamment que la conformité des ouvrages d'assainissement déterminera ou non la délivrance des permis de construire. Un schéma directeur expertisera les ouvrages des Communes de la Dheune en parallèle avec la phase finale du PLUI.
- Par ailleurs, et toujours pour confirmer la constructibilité, une vérification de la présence de zones humides ou non sur le périmètre de la ZAC du Pont de Champagne est en cours de réalisation.
- Le Maire informe le Conseil du prêt d'un objet archéologique du CIACC au Musée Denon de Chalon sur Saône pour une exposition temporaire de six mois.

B/ PROJETS 2021

- Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions pour la voirie 2021 auprès du Département (20%), puis du Grand Chalon (50 % du reste à charge,) sur la base d'un devis de 11.957€ 50 HT pour la réfection complète de la portion Valotte / la Couhée (bouchages fissures et bicouche en pleine largeur). Ce qui donne 2.391€40 par le Département et 4.783€05 par le Grand Chalon. **UNANIMITE** pour les deux.

-Dominique Marcantoni évoque une étude qu'il mène sur l'implantation d'une climatisation réversible pouvant éventuellement succéder à l'actuelle chaudière à gaz âgée de 25 ans au rez de chaussée de la Mairie. Le Conseil l'encourage et Thierry Moréteaux intervient pour évoquer l'idée d'ouvrir cette étude aux trois logements. Des devis vont être sollicités.

3/ PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Maire communique au Conseil deux permis de construire l'un au Bourg pour l'extension d'une exploitation viticole et l'autre à la Couhée pour la construction d'un abri voiture et de son accès. Il rappelle l'attention de plus en plus soutenue avec laquelle le service instructeur gère l'aspect rejet pluvial de tous les nouveaux dossiers.

4/ QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait le compte rendu de l'opération bons d'achat et colis de Noël du CCAS.

Le Maire signale que les poteaux bois Télécom de Corchanu doivent être enlevés incessamment et que ceux béton d'EDF le seront début janvier.

Le Conseil refuse les demandes de subvention annuelles des Restaurants du Cœur, de l'AFSEP et du Secours Populaire.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Thierry Moréteaux signale un problème récurrent de chiens divaguant au hameau de Nantoux.
- Guillaume Pierre souhaite qu'une réflexion globale soit menée sur l'entretien du cimetière s'inspirant de ce qui se fait désormais ailleurs (Dracy). Le dossier sera ouvert.

Le Maire conclut en souhaitant de bonnes fêtes aux conseillers et en les remerciant de leur travail au cours de cette année.

Séance levée à 20h45

Le Maire de Chassey le Camp

Jean Louis DOREAU

Collectes des déchets

CHASSEY-LE-CAMP

calendrier 2021

 Collecte Tri sélectif

 Collecte Ordures ménagères

 Jours fériés

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les emballages non destinés au tri sélectif et les déchets ménagers.

- ▶ Petits emballages en plastique ou en polystyrène, suremballages, sacs et films en plastique
- ▶ Papiers salis ou gras, articles d'hygiène, couches-culottes
- ▶ Vaisselle, miroirs

TRI SÉLECTIF

 logement individuel  logement collectif

- ▶ Bouteilles et flacons en plastique
- ▶ Emballages cartonnettes et briques alimentaires
- ▶ Emballages métalliques

COMPOSTAGE

▶ Restes alimentaires

Pour des conseils sur le compostage ou pour recevoir votre composteur, contactez notre maître composteur au 06 25 04 71 46.



Textiles en sacs de 50 L fermés



Verre Bocaux Bouteilles



Journaux Magazines Papiers

RAPPEL

Faites des économies

en ne sortant votre bac que lorsqu'il est plein. Avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, seuls les bacs levés seront comptabilisés.

Penser à munir votre bac de la puce électronique sans quoi il ne sera pas ramassé.



Route de Lessard-le-National - 71150 CHAGNY
tél. 03 85 87 62 34 - www.sirtom-chagny.fr





Horaires déchèteries

Horaires d'hiver Du 01 octobre au 31 mars

Horaires d'été Du 1^{er} avril au 30 septembre

CHAGNY

**LUNDI / MARDI / MERCREDI / JEUDI
VENDREDI / SAMEDI :**
9h30 à 12h et 13h30 à 17h

**LUNDI / MARDI / MERCREDI / JEUDI
VENDREDI / SAMEDI :**
8h30 à 12h15 et 13h30 à 18h

SAINT LÉGER SUR DHEUNE

LUNDI : 13h30 à 17h
**MARDI / MERCREDI / VENDREDI
SAMEDI :** 9h30 à 12h et 13h30 à 17h

LUNDI : 13h30 à 18h
**MARDI / MERCREDI / VENDREDI
SAMEDI :** 8h30 à 12h15 et 13h30 à 18h

CHASSAGNE MONTRACHET

LUNDI : 13h30 à 17h
**MARDI / MERCREDI / JEUDI / VENDREDI
SAMEDI :** 9h30 à 12h et 13h30 à 17h

LUNDI : 13h30 à 18h
**MARDI / MERCREDI / JEUDI / VENDREDI
SAMEDI :** 8h30 à 12h15 et 13h30 à 18h

EPINAC

LUNDI : 13h30 à 17h
MERCREDI / JEUDI / SAMEDI :
9h à 12h et 13h30 à 17h

LUNDI : 13h30 à 18h
MERCREDI / JEUDI :
9h à 12h15 et 13h30 à 18h
SAMEDI : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h

PONTOUX

LUNDI / MERCREDI : 13h30 à 17h
SAMEDI : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

LUNDI : 13h30 à 18h
MERCREDI : 9h à 12h et 13h30 à 18h
SAMEDI : 9h à 12h30 et 13h30 à 18h



MÉTAUX



CARTOUCHES
ENCRE



CAPSULES CAFÉ



JOURNAUX
REVUES



BATTERIES



VERRE



DÉCHETS
VERTS

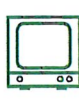
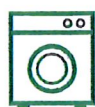


N'oubliez pas de vous munir de
votre pass déchèteries.
Si vous ne l'avez pas reçu,
contactez-nous au 03 85 87 62 34.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés
et ferment une heure plus tôt
le 24 décembre et le 31 décembre.
**La récupération d'objets directement
dans les bennes est strictement interdite.**



GROS ÉLECTROMÉNAGER



ÉCRANS



PETITS APAREILS
MÉNAGERS



HUILES DE
VIDANGE ET
DE FRITURE



SOLVANTS
DILUANTS



PILES ET
ACCUMULATEURS



LAMPES



GRAVATS
INERTES



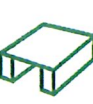
TEXTILES



PAPIERS
CARTONS



TOUT VENANT



BOIS



DÉCHETS
DANGEREUX
DES MÉNAGES



Route de Lessard-le-National – 71150 CHAGNY
tél. 03 85 87 62 34 – www.sirtom-chagny.fr





OPERATION COMPOSTAGE

**Cette année,
Passons tous au vert !**



Compost gratuit pour vos plantes

Plus de place dans votre poubelle

Moins d'ordures ménagères



kit complet *

**Composteur + Bioseau
en bois**

30 €

* Possibilité de livraison et formation par notre maître composteur

Pour tout renseignement, contactez notre maître composteur Aline !
03 85 87 62 34 - 06 25 04 71 46 - accueil@sirtom-chagny.fr



**A COMPTER DU 05 NOVEMBRE,
LES SACS JAUNES PEUVENT SE
DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES**



